

## DÉLIBÉRATION N°DL20230109 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX  
M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)  
M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT  
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT  
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

#### ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)  
Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE CÉZANNE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS "VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES"**

**Mme Aline MOUSEGHIAN** expose ce qui suit :

Dans le cadre du fonds de concours relatif à la végétalisation des cours d'écoles, la ville de Saint-Chamond sollicite la Métropole en vue de l'attribution d'une subvention pour la végétalisation de la cour d'école Cézanne. La végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école font l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement sur la commune de Saint-Chamond.

La cour élémentaire ciblée pour le projet de rénovation fait une superficie de 1 640m<sup>2</sup>.

Le constat est le suivant :

- Une surface importante majoritairement en enrobé avec peu de végétaux,
- Des cloisonnements d'espaces et des différences de niveaux.

Les objectifs des travaux sont les suivants :

- Désimperméabiliser un maximum de surface,
- Intégrer des espaces verts adaptés au contexte et propice à la biodiversité,
- Adapter des équipements pour développer la mixité des usages,
- Conserver les zones d'ombrage,
- Favoriser la polyvalence des espaces.

La méthode :

A chaque projet, un travail de concertation et d'échanges est mené entre les services municipaux et les équipes enseignantes.

Le calendrier du projet s'organise ainsi :

- Démarrage des travaux : été 2023
- Durée du chantier environ 6 mois dont une exécution des travaux en régie de la végétalisation et mise en place des équipements complémentaires à l'aménagement (terrasse, mobilier, pergola, jeux ...).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la demande du fonds de concours « Végétalisation des cours d'écoles » d'un montant de 59 778 € à Saint-Étienne Métropole sous réserve, lors de l'instruction du dossier, de l'éligibilité des dépenses.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette demande de fonds de concours.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 18 septembre 2023*